



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 7 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef d'équipe et d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial

Actualisation de la liste des emplois permanents
Création d'un poste de chef d'équipe et
d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la
Direction Citadelle - Patrimoine mondial

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	30/03/2018	Favorable unanime
Commission n° 6	27/03/2018	Favorable unanime

I - Contexte

Le projet de direction de la Citadelle, en 2016, a été mené en deux temps :

- 1^{er} passage au Comité Technique du 26 janvier 2016 concernant essentiellement :

- «la fédération du secrétariat général et du service exploitation et développement au sein d'un service unique nommé affaires générales et exploitation»,
- «le renforcement de la double vocation du Muséum par la désignation de deux chefs de service».

- 2nd passage au Comité Technique du 5 avril 2016 axé sur la réorganisation du service Muséum / parc zoologique

La collectivité s'est engagée à réaliser un bilan 1 an après la mise en œuvre.

Le bilan a été basé sur une auto-évaluation par service.

L'auto-évaluation réalisée par la Direction de la Citadelle a permis d'identifier différentes préconisations présentées lors du COPIL du 28 novembre 2017.

Ces préconisations ont été par la suite présentées lors de deux Tables Rondes Syndicales, du 12 décembre 2017 (présentation des préconisations), et du 23 janvier 2018 (évolution des fiches de poste et de l'organigramme). L'ensemble des mesures ont été validées lors du comité technique du 9 février 2018.

II - Evolution envisagée

Au sein du service Affaires Générales et Exploitation, il est nécessaire de créer un poste de chef d'équipe dans le secteur accueil des visiteurs à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon. Lors de la réorganisation de janvier 2016, un poste de chef d'équipe a été redéployé pour créer un poste d'adjoint technique spectacles et événementiel. Le bilan du passage de 3 chefs d'équipe à 2 est mitigé et démontre la nécessité de créer un nouveau poste de chef d'équipe, notamment pour les roulements de travail en moyenne et en haute saison.

Il s'agit d'un emploi de chef d'équipe, de catégorie C de la filière technique. Le cadre d'emploi est celui des agents de maîtrise. La direction de rattachement est la Citadelle - Patrimoine mondial et la quotité du poste est à 100 %.

Les missions du poste sont les suivantes :

- sous l'autorité du chef de secteur, organiser et coordonner l'intervention des agents placés sous son autorité concernant la Billetterie,
- en suppléance, et un week-end sur trois, coordonner l'activité des agents assurant l'entretien du site et les actions logistiques générées par les activités des services de la Direction (expositions, réceptif, spectacles),
- en suppléance, et un week-end sur trois, faire assurer la surveillance du site, des bâtiments et du patrimoine des musées.

Au sein du service Marketing et Communication, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint de gestion administrative à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon. Le service marketing/communication est composé de deux agents permanents. La problématique de son sous dimensionnement, déjà pointée lors du diagnostic initial, se trouve aujourd'hui réaffirmée. En permanence pour couvrir l'ensemble des tâches dévolues au service : 1 chef de service, 1 chargé de communication, 1 contrat d'apprentissage, 1 stagiaire gratifié.

Les préconisations visent à renforcer les moyens humains de l'équipe COM Citadelle par un agent ciblé marketing-relations publiques et effectuer une étude approfondie en lien avec celle qui sera menée avec la DIRCOM.

Il s'agit d'un emploi d'adjoint de gestion administrative, de catégorie C dans la filière administrative ; le cadre d'emploi est celui des adjoints de gestion administrative. La direction de rattachement est la Citadelle - Patrimoine mondial et la quotité du poste est de 100 %.

Les missions du poste sont les suivantes :

- assurer pour le service marketing - communication de la Citadelle la coordination, l'assistance et le suivi de la logistique ainsi que les tâches et démarches d'ordre administratif,
- assurer le suivi des demandes des médias (envois de photos, réponses aux demandes d'information, communiqués et dossiers de presse), participer à l'accueil et à l'accompagnement lors de tournage, assister à la rédaction et mettre en forme des communications avec la presse (communiqué de presse, brèves, e news, invitations),
- assister à la rédaction (outils de communication, réponses avis et commentaires réseaux sociaux, alimentation et actualisation de sites internet, e news...).

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de chef d'équipe relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise au sein de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial,

- la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs au sein de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Reçu le 17 AVR. 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.